

Valérie Lefebvre-Faucher
La littérature comme désobéissance

Aurélie Lanctôt

Number 326, Winter 2020

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/92102ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lanctôt, A. (2020). Valérie Lefebvre-Faucher : la littérature comme désobéissance. *Liberté*, (326), 17–21.

Valérie Lefebvre-Faucher

La littérature comme désobéissance

Difficile de faire un numéro sur le bilan du débat d'idées sans aborder la difficile question de la liberté d'expression, dans le débat public, mais aussi, et peut-être même surtout, en littérature, car il s'agit d'une question qui traverse l'histoire de Liberté : affirmer l'indépendance des littéraires par rapport au politique, au droit, aux discours publics et médiatiques, revendiquer une posture de désobéissance, laquelle comporte évidemment des risques. Hubert Aquin écrit dans nos pages dès 1961 que « la revue Liberté peut être considérée comme une agression » puisque la parole de l'écrivain trouble le pouvoir, les certitudes, les présomptions de vérité. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Nous vous proposons un entretien avec Valérie Lefebvre-Faucher, éditrice et écrivaine, qui publie en novembre 2019 Procès verbal (Écosociété), un livre dans lequel elle se penche sur une série d'événements qui ont marqué sa carrière d'éditrice tout comme son parcours de militante, événements qui soulèvent un certain nombre de questions sur l'accès à la parole. Elle revient d'abord sur le procès intenté par une multinationale contre sa maison d'édition, puis elle décortique diverses expériences de répression de la dissidence politique par l'État et, pour finir, elle relate un épisode de contestation du choix éditorial d'une maison d'édition féministe par des militantes.

Propos recueillis par Aurélié Lanctôt.

Ton livre adopte une forme particulière, il se trouve à mi-chemin entre le récit, l'essai et la fiction. Peux-tu nous expliquer l'exercice auquel tu as choisi de te livrer ?

Mon livre ne s'appelle pas *Procès verbal* par hasard : j'ai voulu y faire un véritable « procès littéraire » et, plus spécifiquement, mon propre procès. Je réclame ainsi la possibilité, pour les personnes qui s'intéressent à la liberté d'expression, de se juger elles-mêmes. C'est l'exercice auquel je convie les gens. J'estime que nous n'avons pas besoin de nous faire dire par des juges et par des législateurs ce qu'il est permis d'écrire, de penser ou de lire. Je juge donc moi-même la parole, l'écriture et l'édition avec des codes qui ne sont pas ceux du droit, mais ceux de la littérature.

Tu m'as déjà dit qu'aborder et défendre la liberté d'expression dans le contexte actuel rendait fou, rendait folle. Pourquoi ?

Nous sommes dans une période où la contestation des rapports de pouvoir traditionnels traverse la parole, et nous vivons une ère de publication effrénée. Or, il y a aussi beaucoup de bruit autour de la liberté d'expression, mais c'est comme s'il venait surtout des gens qui sont au pouvoir, issus de mouvements de droite, ou même de gens qui sont en situation de pouvoir et qui nous parlent de liberté pour nous faire accepter des décisions qui, finalement, amènent plus de police, de « sécurité », de contrôle. C'est comme si la conversation sur la liberté d'expression était piégée. On dirait que nous en avons perdu le vocabulaire.

Après, pourquoi je dis que parler de liberté d'expression rend folle ? Eh bien, parce que j'ai pu l'observer moi-même. Plusieurs fois, j'ai eu des projets de livres sur la liberté d'expression qu'on a dû avorter parce qu'on n'y arrivait pas, parce que c'était trop difficile. C'est un sujet qu'on ne s'autorise pas. D'abord, ce qui est dur sur le plan humain dans toute tentative de parler de liberté d'expression, c'est que c'est contre-intuitif, comme si on était en train de prendre conscience d'un danger, d'une menace, et qu'on choisissait néanmoins de s'en approcher, ce qui en soi est effrayant. Ensuite, on dit beaucoup que « parler blesse », qu'on vit une période où il y a beaucoup de violence qui passe par la parole, mais on est aussi constamment soumis à la parole publicitaire, à des publications ininterrompues, et les gens ressentent le besoin d'échapper à la parole. Donc, lorsque je parle de liberté d'expression, je suis plutôt en train de dire que non, on ne peut pas se protéger de la parole, il faut plutôt y rester... ce qui est potentiellement douloureux.

Il y a aussi cette difficulté à définir de quoi on parle. On a peur de dire aux gens ce qui peut ou ne peut pas être fait, ce qui peut ou ne peut pas être dit, surtout lorsqu'on craint les discours autoritaires. Mais de façon générale, c'est très difficile de parler de quelque chose sans parler de sa limite. On peut parler de la censure, c'est concret. Mais parler de la liberté, c'est plus glissant. C'est plus facile de faire la liste des interdits que de définir l'étendue de nos libertés.

C'est difficile aussi quand on est une personne engagée de parler de liberté d'expression parce qu'on dirait toujours que c'est une lutte secondaire, on sent presque que c'est futile de parler de liberté d'expression quand il

y a la guerre, la misère, l'injustice. On a l'air de vouloir se protéger soi-même en défendant la liberté de parole, cela ressemble à un problème de privilégiés. Mais dans les faits, on défend la même chose que les gens qui se battent pour la liberté tout court. Pour moi, quand on défend la liberté d'expression, on défend quelque chose de très profond, qui concerne la dignité humaine. C'est une question de respect, et de... j'allais dire de « vérité », mais je ne veux pas utiliser ce mot.

C'est intéressant que ce mot te vienne, même s'il est piégé... Reste qu'il est vrai qu'on tend à dissocier la liberté d'expression de la notion même de dignité. Bien sûr, on comprend que la liberté d'expression fait partie d'un arsenal de droits qui garantissent, disons, la pleine jouissance de la citoyenneté, mais on ne voit pas toujours à quel point le lien avec la dignité humaine est intégral, structurant – ce qui fait paraître la liberté d'expression comme un « droit de privilégiés »...

En fait, tout le vocabulaire du droit, le « droit de parler », c'est quelque chose que j'ai vraiment essayé d'éviter dans mon livre. J'ai voulu parler de liberté d'expression en dehors du vocabulaire du droit parce que je trouve que c'est une réflexion qu'on ne s'autorise pas, *précisément parce qu'il y a des lois* à ce sujet; comme si on avait peur d'émettre son opinion hors du territoire prédéfini par le droit. Ça dépasse les cas où il y a un procès réel. On crée un effet de « prudence » qui à mon avis ne nous sert pas. Parce qu'il y a des procès médiatisés, des juristes considérés comme des spécialistes, bien des gens pensent qu'ils n'ont pas l'autorité pour parler de liberté d'expression. Dans le cas d'un procès, bien sûr, c'est encore pire, puisqu'on va entendre, dans les affaires de diffamation ou de liberté de parole, des choses comme : « Cette affaire est en cours, je ne peux pas me prononcer, c'est au juge de trancher. » Mais la question est toujours plus large que cela; je trouve que ça concerne *toujours* tout le monde, pas juste le tribunal, et que les gens qui font le métier d'écrire doivent prendre la parole à ce sujet, doivent réfléchir à cela avec leurs codes et leurs mots. J'essaie donc de réfléchir au-delà du droit, en rappelant que, s'il y a des lois sur la liberté d'expression, ou un verdict rendu dans une affaire donnée, il subsiste toujours une liberté de dire qui est antérieure au droit. C'est ça qui m'intéresse. Donc déjà, quand on mentionne le mot « droit », je me sens restreinte.

Est-ce en ce sens que tu écris dans ton livre que la littérature finit toujours par se venger du droit, et même de la parole publique? Qu'entends-tu par là?

La littérature et le droit sont deux formes de discours qui se ressemblent d'une certaine manière. Le droit est très littéraire. Dans un procès, il y a un récit, la personne qui parle – chez nous, c'est la reine! – fait un récit autoritaire, où les personnages prennent la parole dans un cadre contrôlé. Mais la littérature aussi a quelque chose de juridique qu'on n'assume pas toujours. Dans l'écriture, il y a toujours un jugement. Un jugement qui passe par le travail formel, le jugement de l'auteur, qui est fondateur. Les écrivains s'autorisent à poser un jugement sur le monde, un jugement personnel qui ne respecte pas les codes du

droit. L'autorité du droit tente de contrôler la parole des écrivains, mais il y a un aller-retour, un ballet entre la littérature et le droit, dans lequel on sait que les écrivains risquent d'être menacés, traînés en cour, punis – après tout, l'histoire de l'édition s'écrit beaucoup dans les tribunaux –, mais inversement, les écrivains sont beaucoup plus durs à censurer que le droit semble le penser. Ils détournent, contournent constamment les interdits, et d'ailleurs la littérature, c'est un peu ça : un travail qui consiste à déjouer perpétuellement les contraintes. C'est un travail de résistance, impossible à censurer vraiment. On peut punir des écrivains, les enfermer, les briser, mais la littérature s'échappe toujours. Elle est dans la résistance et même la trahison. Elle est infidèle, aussi, et ça, le droit n'arrive pas à l'appréhender, évidemment, puisque le droit pose le geste contraire de la littérature. Il produit un discours qui tend à normaliser, à couper ce qui dépasse de la norme.

Le droit prétend aussi chercher et dire le « vrai », pour y revenir...

Ah oui? Penses-tu que le droit prétend dire la vérité?

Il y a des moments où le droit se contente de chercher le raisonnable, mais il y a d'autres moments où il cherche à dire le « vrai », puisque c'est le seul moyen dont il dispose pour asseoir sa légitimité. Il doit pouvoir dire : nous agissons ainsi pour découvrir la vérité, puisque nous allons poser une sanction. Je pense au droit criminel. Dans le cadre d'un procès pénal, il y a évidemment une prétention à dire le « vrai », puisqu'il s'agit d'emprisonner les gens. En revanche, ce n'est pas le cas dans un procès civil, où l'on va se contenter d'énoncer ce qui est « plus probable que l'inverse ». Mais oui, il y a une prétention du droit à décréter la vérité – il échoue constamment, mais la prétention existe.

Les littéraires aussi échouent à dire la vérité. Ils échouent autant que le droit, et ils la recherchent tout autant. Ce sont deux types d'écrits qui cherchent la vérité, mais quand on parle de vérité à des écrivains, il y a une réaction très prudente, méfiante. On se dit : ah, je ne peux avoir accès qu'à une part de la vérité, car la vérité fuit toujours; on parle plutôt du geste de chercher à s'approcher de la vérité, et ce n'est pas du tout une attitude nihiliste qui consisterait à dire qu'il n'existe pas de vérité. Simplement, les gens qui travaillent avec la langue, le texte, l'écriture, savent qu'on est toujours un peu à côté de ce qu'on essaie de dire; il y a toujours un décalage entre la pensée et son expression, l'expression de l'idée. Écrire, c'est accepter cette infidélité, cette trahison de l'écriture. Donc, quand des juristes parlent à des écrivains et leur demandent de dire la vérité, il y a une crispation automatique. Les littéraires se méfient tout de suite de la vérité officielle qui serait reconnue par un juge, qui serait *fixe*. Mais en fait, les écrivains aussi cherchent la vérité, tout en ayant l'impression que, dans le *mouvement* continu, ils obtiendront *plus* de vérité que le droit.

Tu parles aussi de la prétention du droit à pouvoir se prononcer de manière experte sur le texte, notamment dans le cadre d'un procès pour diffamation, dans le cas

qui est décrit dans ton livre [affaire *Noir Canada*]. Les avocats, les juges, prétendent pouvoir interpréter le texte, alors que, dans le cas d'une question médicale, il est évident qu'on ferait appel à un expert, ou en tout cas à des gens qui savent de quoi ils parlent. Penses-tu que ce traitement naît de l'asymétrie de pouvoir entre le droit et la littérature ?

Je ne sais pas d'où ça vient, mais il est clair qu'il y a un déséquilibre, un rapport de pouvoir entre le droit et la littérature. C'est sûr que, du moins chez nous, au Québec, les écrivains ne sont pas ceux qui possèdent l'argent. Je n'ai cependant pas envie de dire que le droit fait ainsi preuve de mépris. Je pense que c'est de l'ignorance. Aussi, le droit est une institution pénétrée d'un discours économique, c'est le pouvoir de l'État, mais aussi le pouvoir de l'argent qui parle à travers le droit. Pour être entendu en cour, il faut déjà avoir les moyens de mobiliser l'institution, la plupart du temps. Le schéma habituel, quand l'écrivain ou la maison d'édition se retrouve devant un juge, c'est que c'est le pouvoir qui est en train de juger un dissident. C'est la posture classique. Évidemment, il y a un déséquilibre, une part de jugement qui a déjà été fait, dans cette situation qui est conçue pour dire aux marginaux qu'ils sont marginaux, ou pour dire aux pauvres qu'ils sont pauvres. C'est déjà inscrit dans la situation de procès, mais évidemment, parfois, les procès peuvent aussi être utilisés pour faire entendre d'autres mondes.

Il y a aussi autre chose. La littérature est un discours qui a voulu échapper à toutes les règles, qui ne veut pas rester à sa place. Les écrivains ont voulu dire qu'ils se mêlaient de politique, de tout, que la réalité et la fiction n'étaient pas complètement séparées, qu'il y avait de la littérature partout ; ils ne se laissent mettre en boîte d'aucune manière. Ce que ça fait, c'est que tout le monde a l'impression que la littérature lui appartient un peu. Tout le monde peut être dans la littérature... Et donc, les juges aussi ! Il y a beaucoup de juges qui ont des petites tentations littéraires dans leurs jugements, qui eux-mêmes débordent des codes juridiques pour ajouter des petites blagues, du lyrisme – il y a de l'écriture littéraire même à l'intérieur du droit.

Il y en a beaucoup, même ! Et le droit, en se décrétant autorisé à analyser lui-même la littérature et compétent pour le faire, fait avant tout l'aveu de ses fondements littéraires, qu'il n'assume pourtant pas toujours...

Je pense que tu as raison. Le droit peut être considéré comme une forme littéraire si on est un peu baveuse. Cela dit, c'est un type de littérature qui s'exprime et prétend pouvoir juger les autres au point de décider de leur sort.

Pour s'éloigner un peu du droit, un autre aspect important abordé dans ton livre est la question de la liberté d'expression en lien avec ton métier d'éditrice et d'écrivaine féministe. Pourquoi la parole des féministes, ainsi que toutes les paroles dominées ou « subalternes », dérangent-elles lorsqu'elles se font entendre et lorsqu'elles revendiquent leur libre expression ?

D'abord, cela dérange parce que le fait d'avoir été si longtemps absentes fait en sorte que notre présence

semble démesurée. Il y a quelque chose de scandaleux, déjà, dans l'apparition des voix qui ont été écartées, censurées si longtemps. Ces voix sont dérangeantes parce que c'est une surprise qu'elles apparaissent. Même si elles ne sont pas majoritaires, ni même si nombreuses, on les remarque plus, et on s'en inquiète plus. Il y a quelque chose d'inhabituel dans leur présence.

« La liberté qui m'intéresse, moi, est le fruit d'un travail, et elle demande un effort collectif. »



Or l'absence, l'effacement des femmes de la littérature institutionnalisée, par exemple, est une forme de censure. Je trouve ça important d'utiliser ce terme-là. Aujourd'hui, on se scandalise beaucoup de « petites censures », de censures comme : « on m'a demandé d'enlever telle phrase dans mon sketch », des phénomènes qui se passent dans un temps très court et qui concernent peu de personnes, alors que les féministes qui en ce moment contestent les rapports de pouvoir dans la parole, au fond, travaillent contre une censure qui est bien plus grande, qui est très ancienne. Donc souvent, comme féministe pour la liberté d'expression, je me fais dire que ma posture est surprenante, que ça ne va pas ensemble, parce que, en tant que militantes engagées, nous serions supposément tentées de censurer des voix qui sont en désaccord avec nous... Moi, je trouve que le féminisme et la lutte pour la liberté d'expression, ça va ensemble. Ça fait partie intégrante de mon féminisme.

Mais si l'on dit que le féminisme lutte contre une forme de censure très ancienne, pourquoi penses-tu qu'il soit « surprenant », aux yeux de certains, d'être à la fois féministe et pour la liberté d'expression ?

Eh bien, justement, ça devrait aller de soi. Mais étrangement, j'ai l'impression que les gens tendent à s'imaginer que l'engagement et la liberté ne vont pas ensemble ; comme s'il était contradictoire d'être engagée et de défendre la liberté, et que si l'on est effectivement pour la liberté, on doit défendre un idéal de liberté qui serait neutre. Il y a des gens qui défendent la liberté d'expression en la prenant dans son sens absolu. Ils en viennent donc à nous dire qu'il faut accepter toutes les paroles et les traiter toutes d'une manière égale : écouter tout le monde... Je trouve que cette façon de voir les choses est un discours qui, en fait, se déresponsabilise de la liberté. Pour moi, la liberté s'accroît avec la responsabilité, avec l'engagement.

Donc une liberté qui est juste une sorte de laisser-aller n'est que de la paresse ou de l'indifférence. La liberté qui m'intéresse, moi, est le fruit d'un travail, et elle demande un effort collectif.

Tu soulignes dans ton livre quelque chose qu'on entend très peu dans ces débats incessants entourant la question de la censure qu'exercerait la gauche – notamment lorsqu'elle organise des manifestations en réaction à des créations artistiques ou en marge de certains événements (par exemple, les manifestations qui réclamaient l'annulation des représentations du spectacle *SLĀV*, à l'été 2018, ou encore les militants qui ont voulu empêcher la tenue d'un événement auquel devait participer le chroniqueur Mathieu Bock-Côté dans une librairie, au printemps 2019) –, soit que la manifestation peut être une lecture, une modalité de réception valide d'une création ou d'un discours donné. Peux-tu nous en parler ?

On voit ça en ce moment, partout, des contestations de la parole qui font beaucoup d'éclat. Ça arrive dans tous les milieux et c'est un mouvement que j'observe avec espoir, car pour moi, dans cette contestation du pouvoir dans les lieux de parole, il y a quelque chose de très riche. Ça peut être bon pour la liberté d'expression que les rapports de pouvoir traditionnels, dans les institutions de parole, soient contestés. D'après moi, les gens qui font des manifestations contre des expositions, des spectacles, des œuvres, sont, pour la plupart, en train d'*exprimer* quelque chose d'important. Ainsi, le geste premier dans cette action est un geste de libération d'une parole qui était jusque-là cachée. C'est sûr qu'il y a des chocs entre les paroles qui s'opposent, mais le choc fait partie de l'œuvre aussi. Quand on produit une œuvre et qu'on la rend publique, le scandale en fait partie, il la transforme, change son sens. C'est terrible à vivre pour un créateur ou une créatrice, mais on peut prendre la critique, la révolte, la résistance, le scandale comme une réponse. C'est une forme d'expression, une œuvre en soi que de manifester. Peut-être que la réponse sera la colère, et c'est intéressant, il me semble, comme créateur ou comme penseur, de se demander : qu'est-ce qu'on fait avec ça, avec la colère qu'on a suscitée ?

Quand c'est fait de bonne foi, cela dit, car on peut aussi générer la colère de façon très cynique. Désormais, il est facile d'instrumentaliser cette colère à des fins de marketing, par des gens qui vont proposer certaines créations en sachant qu'elles sont « codées » pour susciter la grogne des féministes. N'y a-t-il pas là un piège ? Comment contourner cette provocation ?

Il est évident que l'antiféministe est payant politiquement et commercialement. La colère des féministes est largement utilisée par toutes sortes de gens, soit pour vendre des billets de spectacles, soit pour promouvoir des partis politiques de façon complètement cynique. Comme féministe, c'est très difficile de ne pas jouer le jeu de cette publicité-là, et c'est fait à tellement grande échelle que c'est difficile à contourner, par exemple, quand un parti politique parle d'avortement même s'il n'a aucune proposition concrète [sur le sujet] et qu'il s'en fout, au fond – il parle

d'avortement juste pour susciter la colère en faisant le pari qu'elle sera payante au moment des élections.

Et après, quand les féministes sont effectivement fâchées, peu importe les circonstances, on jouera volontiers à la victime censurée et on hurlera à la défense de la liberté d'expression. Je trouve que la discussion sur la liberté d'expression est souvent confisquée, détournée par des gens qui ne sont même pas dans l'expression sincère d'une pensée, d'une idée qui cherche la vérité (à défaut d'un meilleur terme). Ces gens sont plutôt dans le spectacle, ou carrément dans la propagande, et ils jouent avec l'idée de liberté d'expression pour faire vendre, ou pour acquérir ou garder du pouvoir. Or, quand on est en train de mentir, de jouer avec le débat de cette façon, je ne suis même pas certaine qu'on puisse parler d'« expression ». On est dans le jeu, dans le mensonge, et cette mobilisation de l'idée de liberté d'expression par des gens qui sont des manipulateurs, pour ne pas dire des *bullies*, empêche les autres d'en parler de façon posée et nuancée, et ça réduit encore notre espace de parole.

Au nom de la liberté d'expression, on empêche finalement le réel débat sur ce que c'est, la liberté d'expression. Alors qu'en ce moment, nous avons besoin de la défendre, plus que jamais. Il y a des éditeurs, des journalistes emprisonnés partout dans le monde. On n'ose plus trop manifester, même chez nous. Il y a beaucoup de formes de répression de la parole qui sont inquiétantes. Les écologistes sont traités comme des terroristes. Par contre, tous les deux jours, on va parler d'un petit scandale superficiel, comme celui d'un humoriste qui veut absolument se moquer d'un enfant handicapé. Ça nous empêche de défendre notre liberté de parole comme on le devrait.

L'autre élément, c'est que les premières personnes à hurler à la censure sont aussi généralement celles qui se trouvent en situation de pouvoir et qui ont les moyens de judiciariser la parole des autres. Souvent, ça va ensemble...

Oui, il y a quelque chose de très ironique dans le fait de parler sur toutes les tribunes de sa censure. Les histoires de censure dont on entend le plus parler sont évidemment celles concernant des gens qui ont déjà des tribunes et qui ne les ont pas tout à fait perdues. Pendant ce temps, pour revenir à la question des manifestations, quand des manifestants veulent empêcher un spectacle ou une conférence, on s'intéresse seulement à l'action qui a lieu à ce moment précis, au lieu d'écouter ce qui se dit, ce que la manifestation dit. Souvent, les gens qui participent à ces actions réagissent, en fait, à une censure antérieure. Il y a toujours quelque chose de violent quand il y a de la censure, et souvent, ce qu'on voit, c'est une réponse à une censure survenue auparavant. L'exemple des femmes est assez facile à comprendre : par exemple, des étudiantes qui refusent tout à coup de lire des œuvres classiques, ça semble scandaleux et ridicule, mais en fait, elles réagissent à une censure énorme, à savoir la disparition des œuvres de femmes de l'enseignement de la littérature depuis des centaines d'années ! Je trouve qu'on se trompe, si on veut défendre la liberté d'expression, en s'attardant seulement à l'action qui a lieu dans le moment présent.

Pour moi, la liberté d'expression s'aménage en protégeant la parole du plus grand nombre possible. Dans cette idée, il y a déjà un élément de justice. Si on défend la parole d'une seule personne, ce n'est pas de la liberté d'expression. Ceux qui travaillent à rendre la parole plus démocratique et plus égalitaire, qui cherchent comment mieux la partager, sont des gens qui font des gestes importants pour protéger la liberté d'expression.

Tu dis aussi que tu rêves d'une justice féministe qui serait plus intelligente que celle des juges, et tu poses la question : « Est-ce qu'une justice littéraire pourrait moins faire souffrir ? » C'est une question rhétorique, mais j'ai envie de te la poser...

La littérature, déjà, est moins brutale que les juges parce qu'elle n'a pas le même pouvoir de punition. Mais la littérature *peut* être infiniment cruelle malgré tout. Je pense quand même que c'est ça, l'idée de la liberté d'expression, en fait : même si c'est terriblement souffrant et possible-ment violent, on est quand même mieux de continuer de discuter, de continuer à écrire sur une idée qui fait mal et qui blesse. Ce sera toujours moins violent que la justice des juges.

Tu parles beaucoup de ton métier d'éditrice, que tu conçois comme une lutte contre l'effacement de la parole des femmes. Tu dis que tu n'es pas là pour « protéger » les autrices, mais pour les « lancer ». Maintenant que tu te définis comme écrivaine, comment s'est faite la transition ? Comment est-ce que tu situes ton geste d'écriture par rapport à la question plus large de la liberté d'expression ?

Commençons par mon travail comme editrice. Demander à quelqu'un de se taire, ça ne donne pas grand-chose. Au sens où, si les féministes réussissaient effectivement à faire taire les machos, je ne suis pas certaine que ce serait une victoire. Ce qui m'intéresse plutôt, c'est de faire entendre des réponses. Si un discours nous dérange, s'il nous semble dangereux, un discours antiféministe par exemple, nous allons nous épuiser à simplement essayer de l'empêcher. Et pendant ce temps, il existe plein d'autres discours qui auraient besoin d'être encouragés et propulsés. Alors, au lieu d'essayer de faire taire les machistes, pourquoi ne pas lire des femmes, faire lire des femmes ? Voilà un travail qui change le monde. C'est un travail contre la censure de l'histoire de faire répondre le plus de femmes possible, et c'est ce que j'ai voulu faire au lieu d'aller me battre pour faire taire des gens que je n'aime pas.

Je trouve ça important que les gens qui travaillent avec les mots, que les gens qui sont dans l'édition par exemple, comprennent le pouvoir qu'ils ont et les souffrances qu'ils peuvent causer. Souvent, on utilise la liberté d'expression comme une manière de se déresponsabiliser... Il y a l'expression « tirer sur le messager » qui me frappe. Ce n'est pas vrai qu'on est « juste » messager, ou messagère. On est toujours actrice, quand on parle. Il y a des paroles qui sont des actions, qui ont des conséquences directes sur les gens. Donc, oui, il faut prendre conscience du danger de la parole, mais y aller quand même, avec toutes les

responsabilités que cela sous-tend. Je voudrais que ceux qui s'inquiètent de la censure de la gauche soient capables de défendre une liberté d'expression qui serait collective, et que la gauche, en contrepartie, soit capable de faire entendre aussi une parole complexe.

Ensuite, pourquoi, moi, j'écris ? Quand on est militante féministe, on est souvent en groupe. Quand on est editrice aussi. On travaille à la parole des autres, à une parole collective. Quand j'ai commencé à faire de l'édition, j'étais en réaction contre une certaine forme de parole autoritaire. Je n'avais donc pas envie de prendre la parole comme on prend du pouvoir. J'ai voulu parler dans le groupe, derrière le groupe, avec les autres, ou de façon anonyme. Et un jour, j'ai pris conscience de mon propre effacement et j'ai compris que c'est à ça que sert la littérature aussi, que j'avais quelque chose à apporter au groupe, dans le fait d'apparaître moi-même, de ne pas me perdre dans le chœur. Je trouve que les gens qui écrivent ont du courage, car c'est difficile d'apparaître, de défendre son idée seule. Mais j'aime bien cette image du chœur, car j'ai l'impression que, lorsqu'on écrit, il y a toujours un groupe derrière nous qui nous répond et j'ai senti un jour qu'il y avait des choses que je devais dire moi-même, que je ne pouvais pas toujours me consacrer à appuyer les autres. C'était comme une forme de courage que je devais avoir moi-même... d'autant plus que je la demande aux autres ! C'était une manière d'être solidaire que de parler au « je ».

Penses-tu qu'il fallait que tu exerces d'abord le métier d'éditrice pour en arriver à cette réflexion ?

C'est sûr que je parle d'un point de vue d'editrice quand j'écris, parce que je m'intéresse beaucoup à la situation de publication. Je suis obsédée par le contexte, je me demande toujours : qui parle à qui et dans quelles conditions ? Ça, je trouve ça très beau ; pour moi, ça fait partie des œuvres. Donc, oui, sans doute suis-je une écrivaine définie par son métier d'editrice. Mais est-ce que je me libère en écrivant ce livre ? Je n'arrive pas à répondre à la question. Reste que parfois, dans la vie, on arrive à un point où l'on sent qu'on ne peut plus parler – j'en raconte plusieurs dans ce livre, que ce soit la censure d'un essai par une multinationale, ou alors un moment où je n'arrivais plus à parler, ou même à penser, parce que je vivais des conflits de solidarité parmi les miens. Or, dans tous ces moments où je me suis sentie incapable de m'exprimer, j'ai voulu *faire* de la littérature pour échapper à cette impasse.

J'aurais envie que des gens qui sont en science politique, par exemple, ou en sciences sociales, comprennent cela de la littérature : on a besoin qu'elle soit désobéissante, parce qu'elle nous aide à continuer à penser dans les pires moments. C'est aussi pour cela qu'elle est si dangereuse ; elle ne restera jamais en place, elle trahira toujours les codes, même ceux qui sont les miens. Je risque d'être trahie par ma propre littérature, par la langue, même. Espérer que la littérature soit autre chose que ça, c'est se tromper. On lui demanderait quelque chose d'impossible. ●

Aurélien Lanctôt est rédactrice en chef de *Liberté*.